

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1646

31 août 2006

SOMMAIRE

Aero Invest 1 S.A., Luxembourg	78984	Leather Luxembourg S.A., Luxembourg	79003
Aero Invest 1 S.A., Luxembourg	78984	Limestone, S.à r.l., Luxembourg	79005
Alexandre Tic Luxembourg S.A., Bertrange	78985	Mayora S.A., Luxembourg	78980
Alexandre Tic Luxembourg S.A., Bertrange	78985	Mayora S.A., Luxembourg	78980
Alexandre Tic Luxembourg S.A., Bertrange	78986	MCMS S.A., Luxembourg	78981
Alexandre Tic Luxembourg S.A., Bertrange	78986	Metropolitan One, S.à r.l., Luxembourg	78989
Almar, S.à r.l., Luxembourg	79005	Midarex S.A., Luxembourg	78984
Alvema S.A., Luxembourg	78995	Montebello Finances S.A., Luxembourg	78979
Arwen S.A.	78982	Montebello Finances S.A., Luxembourg	78979
BE Investco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	78996	Morgan & Meyer Insurance Broker S.A., Luxembourg	78983
BE Investco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	79002	Ostara S.A., Luxembourg	78978
British Marine Holdings II S.A., Luxembourg	78983	Santarossa International S.A., Luxembourg	78982
British Marine Holdings S.A., Luxembourg	78981	Shaftesbury Asset Management Group (Luxembourg) S.A., Luxembourg	78962
British Marine Luxembourg S.A., Luxembourg	78983	Simla Trust S.A., Luxembourg	78984
Castlement Management, S.à r.l., Luxembourg	79003	Snipe S.A., Luxembourg	78979
Central Songs S.A., Luxembourg	79004	SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., Luxembourg	79003
Clarins Groupe, S.à r.l., Luxembourg	78988	SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., Luxembourg	79003
Cravesco S.A., Luxembourg	78983	SOF MER Holdings, S.à r.l., Luxembourg	78987
Cuzinco S.A., Luxembourg	78962	SOF-VII Asian Hotel Holdings, S.à r.l., Luxembourg	78988
Draycott Holding S.A., Luxembourg	78982	SOF-VII European Holdings I, S.à r.l., Luxembourg	79003
Eider S.A.H., Luxembourg	78981	SOF-VII European Hotel Holdings, S.à r.l., Luxembourg	78988
Emerald Advisory Services and Equity Investments S.A., Luxembourg	78979	SOF-VII Multi Investments, S.à r.l., Luxembourg	78985
F2 International S.A., Luxembourg	79002	Solo Songs S.A., Luxembourg	79004
Ferrac, S.à r.l., Bettembourg	78987	Soparcor Holding S.A., Luxembourg	78985
Ferrac, S.à r.l., Bettembourg	78988	Star SDL Holdings, S.à r.l., Luxembourg	78988
Fiduciaire Manaco S.A., Luxembourg	78982	Star SDL Investment Co, S.à r.l., Luxembourg	78996
Global Mineral Resources Holding, S.à r.l., Luxembourg	79008	Stelman International Group, S.à r.l., Luxembourg	78985
Goal Financière S.A., Luxembourg	78978	Triple X S.A.H., Luxembourg	79004
GRB S.A., Luxembourg	78991	Valico S.A., Luxembourg	79004
Hydropower S.A., Luxembourg	78981	White Hawk International Investments S.A., Luxembourg	78981
Immomod S.A., Luxembourg	78980		
Inter Indu (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	79005		
Invia S.A., Luxembourg	79004		
Korax, S.à r.l., Luxembourg	79005		
Leather Luxembourg S.A., Luxembourg	79003		

CUZINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.709.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(065469.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

SHAFTESBURY ASSET MANAGEMENT GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Share Capital: EUR 75,000.-

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 117.301.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of June.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared the following:

(i) SAMTORA (LUXEMBOURG), S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in the process of registration,

hereby represented by Hida Ozveren, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 15 June 2006, and

(ii) SAMTORA INVESTMENTS LIMITED, a company governed by the laws of Cyprus, with its registered office at 284, Arch. Makarios III Avenue, Fortuna Court, Block B 2nd Floor, 3105 Limasol (Republic of Cyprus), registered under number 162249,

hereby represented by Hida Ozveren, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Cyprus, on 13 June 2006.

The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter (the «Shareholders») created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

1.2 The Company will exist under the name of SHAFTESBURY ASSET MANAGEMENT GROUP (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Registered Office

2.1 The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

2.2 The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

2.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors.

2.4 In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition and holding of interests in any form whatsoever in Luxembourg and/ or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

3.3 The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

3.4 The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 It may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at seventy five thousand euro (EUR 75,000) divided into sixty thousand (60,000) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Initial Share Capital»).

5.2 The authorized capital, including the Initial Share Capital, is set at twenty million euro (EUR 20,000,000.-) to be divided into sixteen million (16,000,000) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Shares»).

5.3 The Board of Directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of the articles of association in the Mémorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time, the amount and the price of the shares to be subscribed and issued, to determine if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, and to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, provided that the powers of the Board of Directors pursuant to this Article 5.3 shall at all times be subject to Article 12 (Anti-Dilution Protection). After each increase of the share capital performed by the Board of Directors within the limits of the authorized capital, the present article shall be adjusted accordingly.

Art. 6. Shares

6.1 The Shares will be in the form of registered or bearer Shares, at the option of the Shareholders.

6.2 If the Company issues registered Shares, a shareholders' register which may be examined by any Shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number of Shares held by that Shareholder, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

6.3 Each Shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

6.4 Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the shareholders' register.

6.5 Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the Shareholders.

6.6 The Company may issue multiple share certificates.

6.7 Shares may be held in trust by one or several Shareholders.

Art. 7. Transfer of Shares - General

7.1 Transfers of Shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s), and in accordance with the rules on the assignment of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

7.2 The Shareholders shall not permit the Shares to become subject to any liens except in case of a pledge of Shares to a bank or financial institution made by any Shareholder provided that the Shareholder retains the voting rights on the Shares.

7.3 If a Shareholder which is a company or a Permitted Transferee of such Shareholder is declared bankrupt or suffers for a voluntary or judicial liquidation or any other similar procedure whatsoever over it, such Shareholder or Permitted Transferee shall be deemed to have given a Transfer Notice, in the meaning of article 8.1, to the Company in respect of all of the Shares (the «Transfer Shares») held by such Shareholder and/or such Permitted Transferee. Such compulsory transfer will follow the procedures described in articles 8.2 to 8.7 inclusive. Should the Transfer Shares not be purchased by the other Shareholders, the Company shall redeem the Transfer Shares in accordance with provisions of the law providing for share redemption.

Art. 8. Pre-emption on transfer

Obligation to give notice of desire to transfer

8.1 Any person proposing to transfer any Shares other than in connection with (i) a transfer pursuant to Article 11 (Permitted Transfers) or (ii) a transfer pursuant to Article 8 (Drag along Rights) where the Majority Shareholder wishes to transfer all of its Shares (a «Proposing Transferor») shall be required before effecting, or purporting to effect, a transfer, to give a notice to the Company (a «Transfer Notice») that he desires to transfer the Shares and shall state in the Transfer Notice the identity of the person (if known) to whom he desires to transfer the Shares and also the number of Shares which he intends to transfer (the «Sale Shares»). The Transfer Notice shall, when practically possible, in addition:

(a) include such other details of the proposed transfer as the Board of Directors may in their absolute discretion determine;

(b) state whether the Proposing Transferor is willing to transfer some only of the Sale Shares; and

(c) not be revocable except with the consent of the Board of Directors,

and the date of the Transfer Notice shall be the date on which the Company has received the Transfer Notice and shall be referred to hereafter as the «Notice Date».

Company agent for sale

8.2 The Transfer Notice shall constitute the Company as the Proposing Transferor's agent for the sale of the legal title to and entire beneficial interest in the Sale Shares and all rights attached to the Sale Shares, at the Prescribed Price (which shall be calculated in accordance with Articles 8.3 and 8.4 below) to any Shareholder or to any other person selected or approved by the Board of Directors on the basis set out in the following provisions of these Articles.

Determination of the Prescribed Price

8.3 The Prescribed Price shall be whichever is applicable of:

(a) the price per Sale Share agreed not more than one month before the Notice Date between the Proposing Transferor and the Board of Directors as representing the market value of the Sale Shares (less the amount per Sale Share of any dividend or other distribution declared or made after such agreement and prior to the Notice Date); or

(b) if no such agreement has been reached by the Notice Date, the price contained in a bona fide offer received from a third party by the Proposing Transferor not more than one month before the Notice Date and which remains open for acceptance in respect of the Sale Shares until at least seven days after the last date for compliance with the pre-emption provisions contained in this Article 8 (but subject to the right of the Board of Directors to satisfy themselves that such offer is bona fide, and for the consideration stated in the offer without any deduction, rebate or allowance whatsoever to the purchaser); or

(c) if neither paragraph (a) nor (b) applies, the price determined in accordance with Article 8.4 by the auditors for the time being of the Company (the «Auditors») or, if they decline to act, any other firm of chartered accountants selected by the Board of Directors, and references in this Article 8 to the Auditors shall include any such firm.

Determination by the Auditors

8.4 If the price is to be determined by the Auditors following the giving of the Transfer Notice the Board of Directors shall refer the matter to the Auditors and the Auditors shall determine and certify to the Board of Directors the amount which represents in their opinion market value of each Sale Share as at the Notice Date. For this purpose the market value shall be the amount a willing buyer would pay to a willing seller with no discount being applied or premium added due to the Sale Shares where relevant conferring a minority or majority voting rights in the shares or any class of shares in the capital of the Company. In making and certifying their determination under this Article the Auditors shall act at the cost and expense of the Company as experts and not as arbitrators and their determination shall in the absence of manifest error be final and binding on all persons concerned and, in the absence of fraud, they shall be under no liability to any person by reason of their determination or certificate.

Offer to other Shareholders

8.5 Promptly following the Prescribed Price being agreed or determined in accordance with this Article 8, all Sale Shares shall by notice in writing be offered by the Company to each Shareholder, other than the holder of the Sale Shares, for purchase at the Prescribed Price on a pari passu and pro rata basis to their existing respective holdings of Shares (as nearly as may be without involving fractions). Each such offer:

(a) shall stipulate a period of time being not less than seven nor more than 21 days during which it must be accepted in writing or in default will lapse as regards that offeree (the «Initial Offer Period»); and

(b) may stipulate that any Shareholder who desires to purchase more Sale Shares than the proportion to which he is entitled shall in his acceptance state how many excess Sale Shares he wishes to purchase.

Any Sale Shares not purchased by any Shareholder shall be used to satisfy the requests by acceptors for excess Sale Shares pro rata to their existing respective holdings of Shares.

Offers to third parties

8.6 Any Sale Shares not purchased by Shareholders pursuant to the foregoing provisions of these Articles by the end of the Initial Offer Period may be offered by the Board of Directors to such persons as they may think fit for purchase at the Prescribed Price for a period of 20 Business Days following expiry of the Initial Offer Period (the «Further Offer Period»).

Proposing Transferor bound to transfer Sale Shares

8.7 If the Company shall within the Initial Offer Period or Further Offer Period find a purchaser to purchase any of the Sale Shares and notifies the Proposing Transferor he shall be bound, upon payment to him of the Prescribed Price, to transfer such shares to the respective purchaser(s) with full title guarantee, provided that, if in the Transfer Notice the Proposing Transferor stated that he was willing to transfer all and not some only of the Sale Shares, this provision shall not apply unless the Company shall have found purchasers for all of the Sale Shares. Every notice given by the Company under this Article 8.7 shall state the name and address of each purchaser and the number of Sale Shares agreed to be purchased by him. The sale and purchase of the Sale Shares shall be completed at a place and time to be appointed by the Board of Directors not being less than three days nor more than 10 days after the end of the Further Offer Period.

Ability of Proposing Transferor to sell Sale Shares to a third party

8.8 If the Company gives notice to the Proposing Transferor that:

(a) it has no prospect during the Initial Offer Period or Further Offer Period of finding purchasers for any of the Sale Shares; or

(b) it has not within the Initial Offer Period or Further Offer Period found purchasers willing to purchase all or some of the Sale Shares,

the Proposing Transferor shall at any time during a period of thirty (30) Business Days after the end of the Further Offer Period (the «Third Offer Period») be entitled to transfer those Sale Shares specified in the notice given by the Company pursuant to this Article 8.8 to any person by way of a bona fide sale at any price which is not less than the

Prescribed Price (after deducting, where appropriate, any dividend or other distribution declared or made after the date of the Transfer Notice and to be retained by the Proposing Transferor). Any such sale is to be conditional upon:

- (i) all the unsold Sale Shares being included in the sale if in the Transfer Notice the Proposing Transferor stated that he was willing to transfer all and not some only of the Sale Shares; and
- (ii) the Directors being satisfied that the Sale Shares are being transferred under this Article pursuant to a bona fide sale for the consideration stated in the Transfer Notice without any deduction, rebate or allowance whatsoever to the purchaser.

Art. 9. Drag along Rights

9.1 If at any time the Majority Shareholder, as such term is defined in Article 15.2, (for the purpose of this Article 8 the «Seller») wishes to transfer all or any of its shares (the «Offered Shares») pursuant to a bona fide arm's length transaction (the «Transaction») to a third party (other than an Affiliate, as such term is defined in Article 11.1 (a)) (the «Purchaser»), including pursuant to a transfer of Shares pursuant to Article 8.8, then the Seller shall have the option to require all (but not some only) of the other Shareholders to transfer to the Purchaser or as the Purchaser directs such proportion of their respective holdings of Shares as is equal to the proportion which the Offered Shares bears to the Seller's total holding of Shares (the «Dragged Shares»), by giving a notice (the «Drag Along Notice») to that effect to all such other Shareholders (the «Drag Along Shareholders»), specifying:

- (a) the closing date on which and the place where the Transaction shall be completed;
- (b) that the Drag Along Shareholders are, or will, in accordance with this Article 9, be required to transfer their Dragged Shares (which shall include any Shares issued pursuant to or in connection with their holdings of Dragged Shares after the service on them of the Drag Along Notice);
- (c) the price at which the Dragged Shares are proposed to be transferred, which such price shall be a price equal to the price per share received or proposed to be received by the Seller pursuant to the Transaction (the «Proposed Price»); and
- (d) any other material terms and conditions of such Transaction, including payment formalities, provided that this clause 9.1 shall be subject to the provisions of Article 8 (Pre-emption on transfer) where the Majority Shareholder wishes to transfer some and not all of its Shares.

9.2 The Drag Along Notice may be served on the Drag Along Shareholders prior to fifteen (15) Business Days from completion of the Transaction. For the purpose of these Articles of Incorporation, «Business Days» shall mean a day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) on which commercial banks in Luxembourg are open for business to the general public.

9.3 The transfer of Dragged Shares shall be completed as follows:

- (a) the transfer of the Dragged Shares shall be transferred free of encumbrances and with all rights attaching thereto;
- (b) each Shareholder shall deliver to the Purchaser a certificate representing its own Shares or other evidence of title in respect of such Shares duly endorsed in the name of the Purchaser or as directed by the Purchaser together with the necessary instrument of transfer and the other Shareholders and the Company will ensure that such transfer shall promptly be entered in the shareholders' register; and
- (c) each Shareholder shall do all such other acts and/or execute all such other documents in a form satisfactory to the Purchaser as the Purchaser may reasonably require to give effect to the transfer of title to it of the Offered Shares and the Dragged Shares.

9.4 If a Drag Along Shareholder fails or refuses to transfer any Dragged Shares within fifteen (15) Business Days after receipt of the Drag Along Notice:

- (a) the defaulting Drag Along Shareholder shall be deemed to have irrevocably appointed any person nominated for the purpose by the Majority Shareholder to execute and deliver on such Drag Along Shareholder's behalf the necessary instruments of transfer(s) and to do any other acts and/or execute any other deeds and documents on the Drag Along Shareholder's behalf required to effect the transfer of title to the Purchaser of the Dragged Shares;
- (b) the Company shall receive the purchase money in trust for the Drag Along Shareholder and the receipt by the Company for the purchase money shall be a good discharge for the Purchaser, who shall not be bound to see to the application of the purchase money;
- (c) the Company shall cause the Purchaser to be registered as holder of the relevant Dragged Shares; and
- (d) once registration has taken place in purported exercise of the power contained in this Article 9.4, the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

Art. 10. Tag Along Rights

10.1 Subject at all times to the provisions of Articles 8 (Pre-emption on transfer) and 9 (Drag along Rights), in the event a Shareholder (the «Seller») wishes to sell any of its shares (the «Offered Shares») pursuant to a bona fide arm's length transfer (the «Transfer») to a third party (other than an Affiliate) (the «Transferee»), pursuant to a transfer of Shares pursuant to Article 8.8, then the Shareholder shall give to the other shareholders (the «Tag Along Shareholders») a written notice not later than ten (10) Business Days following commencement of the Third Offer Period (the «Tag Along Notice») setting out:

- (a) its intention to sell the Offered Shares;
- (b) the proposed sale price (which may be payable in cash or in consideration other than cash); and
- (c) any other material terms and conditions of the Transfer, including the identity of the Transferee and the intended date of completion of the Transfer,

provided that the obligation to give a notice pursuant to this Article 10.1 shall not be required to be given by the Majority Shareholder to the extent it exercises its right to issue a Drag Along Notice pursuant to Article 9.

10.2 The Tag Along Shareholders shall have, within ten (10) Business Days following the date of the Tag Along Shareholders' receipt of such Tag Along Notice, the right to deliver a reply notice (the «Reply Notice») to the Seller setting

forth their irrevocable and unconditional decision to require the Seller to include in the Transfer contemplated by the Tag Along Notice the aggregate of such proportion of each Tag Along Shareholder's holding of Shares as is equal to the proportion which the Offered Shares bears to the Seller's total holding of Shares.

10.3 Following the receipt of the Reply Notice, the Seller shall be obligated to include in such sale the Shares set forth in the Reply Notice at a purchase price per Share equal to the price indicated in the Tag Along Notice and substantially on the same terms and conditions as set forth in the Tag Along Notice.

10.4 If the Tag Along Shareholders (or any of them) do not issue a Reply Notice in accordance with Article 10.2 the Seller may, without any further obligation to the Tag Along Shareholders, transfer its Shares at a purchase price per Share not lower than the price indicated in the Tag Along Notice.

10.5 In the event the Tag Along Shareholders have delivered a Reply Notice in accordance with the provisions of Article 10.2, the sale by the Seller of the shares set forth in the Tag Along Notice and the sale by the Tag Along Shareholders of their Shares as set forth in the Reply Notice shall take place insofar as is practicable simultaneously and, on the closing date and place which shall be communicated by the Seller to the Tag Along Shareholders in writing, the Seller and the Tag Along Shareholders (or any of them) shall:

(a) transfer title to the Transferee of the Shares being sold, free and clear of encumbrances and with all rights attached thereto; and

(b) execute and deliver any such documents and instruments required to effect the transfer of title to such shares to the Transferee, free and clear of encumbrances.

10.6 The Company will ensure that such Transfer shall promptly be entered in the shareholders' register.

Art. 11. Permitted Transfers

11.1 Subject to the provisions of Article 11.2, any Shareholder may sell or transfer Shares without complying with Articles 8, 9 and/or 10 which are applicable to the relevant Shareholder if:

(a) the sale or transfer is to an Affiliate of that Shareholder. An «Affiliate» shall mean, with respect to any given person, a person that Controls, is Controlled by, or is under common Control with the given person or funds managed or advised by any of the foregoing. «Control» shall mean, in relation to a body corporate, the power of a person to secure that the affairs of the body corporate are conducted in accordance with the wishes of that person (i) by means of the holding of shares, or the possession of voting power, in or in relation to that or any other body corporate; or (ii) by virtue of any powers conferred by the constitutional or corporate documents, or any other document, regulating that or any other body corporate; or

(b) Any Shareholder may at any time transfer all or any of his Shares to a nominee or trustee for that holder alone and any such nominee or trustee of any person or persons may at any time transfer any Shares to that person or persons or to another nominee or trustee for that person or persons; or

(c) Any Shareholder may at any time transfer all or any of his Shares to a trustee of a trust established for the benefit of the Shareholder and his family or where the Shareholder is itself a trustee of the trustees of any other trust where there is at least one common beneficiary of each trust and, in either case, to a body corporate controlled by such a trust, and any transferee of Shares pursuant to Article 11.1 shall be a «Permitted Transferee».

11.2 In relation to any sale or transfer contemplated by article 11.1, the following provisions of this article 11.2 must first be complied with:

(a) the other Shareholders must be given not less than 5 Business Days' prior written notice of the proposed sale or transfer; and

(b) a transferee must first give an undertaking to the Company that if the transferee ceases to be a Permitted Transferee of the relevant Shareholder, all of the Shares held by the transferee will, before the cessation, be transferred back to such Shareholder or to another Permitted Transferee of such Shareholder.

11.3 In the event of a public offering and related listing on a stock exchange of the securities of the Company:

(a) the provisions of Article 7.3, Article 8, Article 9 and Article 10 shall not apply in respect of such public offering; and

(b) thereafter, Article 7.3, Article 8, Article 9 and Article 10 shall cease to apply and each of the Shareholders shall be entitled to freely sell, transfer, assign, pledge, charge or otherwise dispose of any legal or beneficial interest in any Shares free of those restrictions.

Art. 12. Anti-Dilution Protection. Whenever the Company issues additional Shares, all Shareholders shall be entitled to acquire a proportion of such new Shares pro rata to their then respective holdings of Shares, at the same price and subject to the same terms and conditions.

Art. 13. Increase and reduction of capital

13.1 The capital of the Company may be increased or reduced in one (1) or several times by a resolution of the Shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law.

13.2 The new Shares to be subscribed for will be offered in accordance with Article 12. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty calendar days.

13.3 Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 14. Acquisition of own shares

14.1 The Company may acquire its own Shares.

14.2 The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditors

Art. 15. Board of Directors

15.1 The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of a minimum of three (3) members who need not be shareholders (the «Directors»).

15.2 Upon any change in the Company's shareholding following the Company's incorporation, the Board of Directors shall be composed of a minimum of two (2) Class A Directors proposed to election by the shareholder holding at least 55% of the share capital (the «Majority Shareholder») and of one (1) Class B Director proposed to election by the shareholders holding less than 55% of the share capital (the «Minority Shareholders»).

15.3 The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

15.4 In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 16. Meetings of the Board of Directors

16.1 The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

16.2 The Board of Directors will meet upon receiving a written notice for such a meeting from the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) Directors so require.

16.3 The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

16.4 Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

16.5 The notice may be waived by the written consent received by fax or by telegram from each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

16.6 Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

16.7 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

16.8 In the event the Company has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, a quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of any two (2) Class A Directors.

16.9 Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

16.10 One (1) or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by video-conference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

16.11 A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several Directors.

Art. 17. Minutes of meetings of the Board of Directors

17.1 The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

17.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

Art. 18. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 19. Delegation of Powers

19.1 The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one (1) or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

19.2 Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 20. Conflict of Interests

20.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one (1) or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

20.2 Any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation

with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business, provided such interests are fully disclosed to the other Directors.

20.3 The Company shall indemnify any Director or officer, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such fraud, gross negligence or wilful misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 21. Representation of the Company

21.1 As long as the Company has not appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers, including the signature of a Luxembourg resident director.

21.2 If the Company appoints one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties by either (i) the joint signatures of any Class A Director and one Class B Director or (ii) the joint signatures of any two Class A Directors or (iii) the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 22. Statutory Auditors

22.1 The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditor(s) who need not be Shareholders.

22.2 The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 23. Powers of the Meeting of Shareholders

23.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

23.2 Such meeting shall have the powers conferred upon it by law.

Art. 24. Annual General Meeting

24.1 The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the thirtieth day of the month of May of each year, at 2 p.m.

24.2 If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 25. Other General Meetings

25.1 The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

25.2 Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 26. Procedure, Vote

26.1 Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

26.2 If all the Shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

26.3 A Shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

26.4 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

26.5 Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by simple majority votes irrespective of the number of Shares present or represented at the meeting.

26.6 One (1) vote is attached to each Share.

26.7 Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two (2) members of the Board of Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 28. Appropriation of Profits

28.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

28.2 The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend.

28.3 Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders: (1) SAMTORA (LUXEMBOURG), S.à r.l.

(2) SAMTORA INVESTMENTS LIMITED (CYPRUS)

	Subscribed capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid-in (EUR)
(1)	74,998.75	59,999	74,998.75
(2)	1.25	1	1.25
Total:	75,000	60,000	75,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 4.158.- EUR.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 2006. The first annual general meeting will thus be held in the year 2007.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, duly represented, and representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to appoint the following persons as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

- Miles D'Arcy Irvine, Company Director, professionally residing at Wilsford Manor, Wilsford cum Lake, Amesbury, Nr Salisbury, Wiltshire SP4BL (England) born in Peking (China) on 12 September 1947;

- Johanna Rietveld, Company Director, professionally residing at Huub van den Brulestraat 45, 3065PG Rotterdam (the Netherlands), born in Rotterdam (The Netherlands), on 10 April 1953; and

- Christophe Fasbender, Private Employee, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), born in Arlon (Belgium), on 6 December 1977.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5 boulevard de la Foire, Centre Etoile, L-1528 Luxembourg.

3. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors.

4. The registered office shall be set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

i) SAMTORA (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en cours d'enregistrement;

ici représentée par Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 15 juin 2006, et

ii) SAMTORA INVESTMENTS LIMITED, une société constituée sous les lois de la République de Chypre, établie et ayant son siège social à 284, Arch. Makarios III Avenue, Fortuna Court, Block B 2nd Floor, 3105 Limassol (République de Chypre), enregistrée auprès du registre des sociétés de Chypre sous le numéro 162249;

ici représentée par Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chypre le 13 juin 2006, et

Les procurations mentionnées ci-dessus, signées par tous les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, dûment représentés, agissant en leurs qualités susmentionnées, ont arrêté comme suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1 Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires des actions ci-après (les «Actionnaires») créées une société (la «Société») sous forme d'une société anonyme qui sera régie par le droit luxembourgeois et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination SHAFTESBURY ASSET MANAGEMENT GROUP (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

2.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Conseil d'Administration.

2.4 Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par le droit luxembourgeois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet

3.1 La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

3.2 La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

3.3 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

3.4 La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Elle peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires votant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante quinze mille euros (EUR 75.000), divisés en soixante mille (60.000) actions, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (le «Capital Social Initial»).

5.2 Le capital autorisé de la Société, incluant le Capital Social Initial est fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000), divisés en seize millions (16.000.000) d'actions, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Actions»).

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant cinq ans après la date de la publication des statuts au Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé. De telles augmentations du capital peuvent être réalisées selon les conditions à déterminer par le Conseil d'Administration, relatives plus particulièrement aux modalités de souscription et de paiement des actions à émettre et à souscrire, qui devront permettre de déterminer, entre autres, les délais, le nombre et le prix des actions à émettre et à souscrire, si la souscription des actions sera soumise ou non au paiement d'une prime d'émission et dans quelle

mesure la libération des actions nouvellement souscrites pourra se faire en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire, sous réserve que les pouvoirs du Conseil d'Administration tels que définis à l'article 5.3 restent à tout moment soumis à l'article 12 (Protection Anti-Dilution). Après chaque augmentation du capital social réalisé par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, les présents statuts seront modifiés en conséquence.

Art. 6. Actions

6.1 Les actions seront sous la forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

6.2 Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, sera tenu au siège social. Ce registre comportera la dénomination exacte de chaque actionnaire et l'indication du nombre des actions détenues par cet Actionnaire, l'indication des paiements effectués sur ses actions, ainsi que les transferts des actions et leur date.

6.3 Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société pourra se fier à la dernière adresse communiquée.

6.4 La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires.

6.5 Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

6.6 La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

6.7 Des actions pourront être détenus en fidéicommiss par un ou plusieurs actionnaires.

Art. 7. Le Transfert d'Actions

7.1 Les transferts d'actions seront opérés par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être exécutés conformément aux règles relatives à la cession de créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document attestant du consentement du cessionnaire et du cédant.

7.2 Les Actionnaires ne pourront pas permettre que les Actions fassent l'objet de nantissement, sauf en cas de gage des Actions au profit d'une banque ou d'une institution financière faite par un Actionnaire, sous réserve que l'Actionnaire conserve le droit de vote attaché aux Actions.

7.3 Si un Actionnaire, qui est une société ou un Cessionnaire Autorisé de cet Actionnaire, est déclarée en faillite, fait l'objet d'une procédure de liquidation volontaire ou judiciaire ou de toute autre procédure similaire, il sera considéré que cet Actionnaire ou ce Cessionnaire Autorisé auront transmis un Avis de Cession, au sens de l'article 8.1, à la Société, portant sur toutes les Actions (les «Actions Cédées») détenues par cet Actionnaire et/ou ce Cessionnaire Autorisé. Cette cession obligatoire suivra les procédures décrites aux articles 8.2 à 8.7 inclus. Si les Actions Cédées ne sont pas achetées par les autres Actionnaires, la Société devra racheter les Actions Cédées, dans les conditions prévues par la loi pour le rachat d'actions.

Art. 8. Préemption eu égard à la cession

Obligation de notification concernant le souhait de cession

8.1 Toute personne qui propose de céder des Actions dans d'autres cas que ceux concernant (i) une cession dans le cadre de l'Article 11 (Cessions Autorisées) ou (ii) une cession dans le cadre de l'Article 8 (Droits «Drag Along») dans laquelle l'Actionnaire Majoritaire souhaite céder toutes ses Actions («Cédant Proposant»), devrait avant d'effectuer ou de souhaiter effectuer une cession, aviser la Société («Avis de Cession») qu'il souhaite céder les Actions, et devrait indiquer dans l'Avis de cession l'identité de la personne (si elle est connue) à laquelle il souhaite céder les Actions ainsi que le nombre d'Actions qu'il voudrait céder (les «Actions de Vente»). De plus, l'Avis de Cession devrait, si cela est pratiquement possible:

(a) contenir d'autres détails concernant la cession proposée tels que déterminés en toute discrétion par le Conseil d'Administration;

(b) indiquer si le Cédant Proposant accepterait de céder une partie seulement des Actions de Vente; et

(c) être irrévocable sauf avis contraire du Conseil d'Administration,

et la date de l'Avis de Cession serait la date où la Société a reçu l'Avis de Cession et sera désignée ci-après comme la «Date de l'Avis».

La Société comme agent de vente

8.2 L'Avis de Cession constitue la Société comme agent du Cédant Proposant pour la vente du titre de propriété et toutes les participations bénéficiaires dans la Vente des Actions et tous les droits attachés aux Actions de Vente, au Prix Imposé (lequel est calculé conformément aux Articles 8.3 et 8.4 ci-dessous), à tout Actionnaire ou toute autre personne désignée ou agréée par le Conseil d'Administration selon les dispositions suivantes de ces Articles.

Détermination du Prix Imposé

8.3 Le Prix Imposé est celui qui sera en vigueur selon ce qui suit:

(a) le prix de toute Action de Vente pour lequel il y a eu un accord pas plus d'un mois avant la Date de l'Avis entre le Cédant Proposant et le Conseil d'Administration, reflétant la valeur de marché des Actions de Vente (moins, pour toute Action de Vente, le montant de tout dividende ou autres distributions annoncées ou faites après cet accord ou avant la Date de l'Avis); ou

(b) si un tel accord n'est pas obtenu à la Date de l'Avis, le prix indiqué dans une offre de bonne foi reçue d'une tierce partie par le Cédant Proposant pas plus d'un mois avant la Date de l'Avis et qui reste en vigueur eu égard aux Actions de Vente jusqu'à au moins sept jours après la date butoir de conformité avec les dispositions de préemption contenues dans cet Article 8 (mais sous réserve du droit du Conseil d'Administration de reconnaître que cette offre est de bonne foi et pour la contrepartie indiquée dans l'offre sans aucuns rabais, déductions ou remises quelconques à l'acheteur); ou

(c) si ni le paragraphe (a) ni (b) ne s'applique, le prix déterminé conformément à l'Article 8.4 par les commissaires aux comptes de la Société (les «Auditeurs») ou, s'ils refusent d'agir, tout autre cabinet d'experts-comptables désigné par le Conseil d'Administration, et toute référence dans cet Article 8 aux Auditeurs inclura ce cabinet.

Détermination par les Auditeurs

8.4 Si le prix devait être déterminé par les Auditeurs suite à la remise de l'Avis de Cession, le Conseil d'Administration soumettra la question aux Auditeurs et les Auditeurs détermineront et certifieront au Conseil d'Administration le montant qui représente à leur avis la valeur de marché de chaque Action de Vente suivant la Date de l'Avis. A cette fin la valeur de marché est le montant qu'un acheteur potentiel paierait à un vendeur potentiel sans qu'une décote ne s'y applique ou qu'une prime s'y ajoute suite aux Actions de Vente si cela est applicable et selon les cas donnant des droits de vote minoritaires ou majoritaires sur les actions ou toute classe d'actions dans le capital de la Société. En fournissant et certifiant leur détermination conformément à cet Article les Auditeurs agiront comme experts payés par la Société et non point comme arbitres, et leur détermination sera, en l'absence de toute erreur manifeste, définitive et liant toutes les parties en cause et, sauf en cas de fraude, ne sont sujet à aucune responsabilité envers quiconque en raison de leur détermination ou de leur certificat.

Offre à d'autres Actionnaires

8.5 Diligemment suite au Prix Imposé pour lequel il y a accord ou qui est déterminé conformément à cet Article 8, toutes les Actions de Vente seront offertes suite à un avis écrit par la Société à chaque Actionnaire, autre que le détenteur des Actions de Vente, pour l'achat au Prix Imposé sur la base pari passu (en part égale) et au prorata de leurs détections respectives courantes d'Actions (autant que possible sans inclure des rompus d'action). Chacune de ces offres:

(a) stipulera une période intermédiaire qui n'est pas moins que sept mais pas plus que 21 jours pendant laquelle elle devrait être acceptée par écrit ou sinon deviendra caduque eu égard le destinataire de l'offre (la «Période Initiale d'Offre»); et

(b) pourrait stipuler que tout Actionnaire qui voudrait acheter plus d'Actions de Vente que la part à laquelle il a droit devra dans son acceptation indiquer combien d'Actions de Vente supplémentaires il voudrait acheter.

Toute Action de Vente qui n'est pas acquise par un Actionnaire sera utilisée pour satisfaire les demandes des accepteurs en ce qui concerne les Actions de Ventes supplémentaires au prorata de leurs détections respectives courantes d'Actions.

Offres aux tierces parties

8.6 Toute Action de Vente non achetée par des Actionnaires en vertu des dispositions susdites de ces Articles à la fin de la Période Initiale d'Offre pourrait être offerte par le Conseil d'Administration aux personnes qu'il jugera apte à acheter au Prix Imposé pour une période de 20 Jours Ouvrables suite à l'échéance de la Période Initiale d'Offre («Période Supplémentaire d'Offre»).

Le Cédant Proposant obligé de céder les Actions de Vente

8.7 Si la Société trouve durant la Période Initiale d'Offre ou durant la Période Supplémentaire d'Offre un acheteur pour acheter une ou plusieurs Actions de Vente et avise le Cédant Proposant, il sera obligé, lorsqu'il le Prix Imposé lui sera payé, de céder ces actions à ou aux acquéreur(s) respectif(s) avec une garantie de titre de propriété complet, pourvu que, si dans l'Avis de Cession le Cédant Proposant a indiqué qu'il avait l'intention de céder tout et non une partie seulement des Actions de Vente, cette disposition ne s'appliquera pas à moins que la Société aura trouvé des acquéreurs pour toutes les Actions de vente. Chaque avis soumis par la Société en vertu de cet Article 8.7 indiquera le nom et l'adresse de tout acheteur et le nombre d'Actions de Vente pour lequel un accord est établi pour qu'elles soient achetées par lui. La vente et l'achat des Actions de Vente seront conclus à l'endroit et à la date désignés par le Conseil d'Administration à condition qu'ils ne soient pas moins de trois jours et pas plus que 10 jours après la fin de la Période Supplémentaire d'Offre.

Capacité du Cédant Proposant de vendre des Actions de Vente à une tierce partie

8.8 Si la Société avise le Cédant Proposant que:

(a) elle n'a pas la possibilité durant la Période Initiale d'Offre ou durant la Période Supplémentaire d'Offre de trouver des acheteurs pour tout ou partie des Actions de Vente; ou

(b) elle n'a pas durant la Période Initiale d'Offre ou durant la Période Supplémentaire d'Offre trouvé des acheteurs qui voudraient acheter tout ou partie des Actions de Vente,

le Cédant Proposant sera habilité à n'importe quel moment durant une période de trente (30) Jours Ouvrables après la fin de la Période Supplémentaire d'Offre (la «Troisième Période d'Offre») de céder ces Actions de Vente indiquées dans l'avis remis par la Société dans le cadre de cet Article 8.8 à toute personne à travers une vente de bonne foi à un prix qui n'est pas moins que le Prix Imposé (après avoir déduit, là où il est opportun, tout dividende ou toute autre distribution annoncée ou faite après la date de l'Avis de Cession et qui devrait être gardé par le Cédant Proposant). Chacune de ces ventes dépendra de:

(i) toutes les Actions de Vente invendues comprises dans la vente si dans l'Avis de Cession le Cédant Proposant indique qu'il avait l'intention de céder toutes et non une partie seulement des Actions de Vente; et

(ii) les Administrateurs étant satisfaits que les Actions de Vente sont cédées en vertu de cet Article conformément à une vente sérieuse pour la contrepartie indiquée dans l'Avis de Cessions sans aucun rabais, déduction, ou remise quelconques à l'acheteur.

Art. 9. Droits «Drag Along» (de Traînage)

9.1 A tout moment si l'Actionnaire Majoritaire, ainsi que ce terme est défini dans l'Article 15.2 (aux fins de cet Article 8, le «Vendeur»), voudrait céder tout ou partie de ses actions (les «Actions Offertes») conformément à une transaction de bonne fois au prix du marché (la «Transaction») à une tierce partie (autre qu'une Filiale, ainsi que ce terme est défini

dans l'Article 11.1 (a) («Acheteur»), y compris dans le cadre d'une cession d'Actions conformément à l'Article 8.8, dès lors le Vendeur aura la possibilité d'exiger que tous (et non quelques-uns seulement) les autres Actionnaires cèdent à l'Acheteur, ou selon que l'Acheteur le demande, la part de leurs avoirs respectifs en Actions qui serait égale à la proportion de ces Actions de Vente sur l'avoir total d'Actions du Vendeur (les «Actions Traînées (Dragged)»), en soumettant un avis («Avis Drag Along») en ce sens à tous les autres Actionnaires (les «Actionnaires Drag Along (de Traînage)»), indiquant:

- (a) la date de clôture de, et l'endroit où, la Transaction sera conclue;
- (b) que les Actionnaires Drag Along doivent ou devront, en vertu de cet Article 9, céder leurs Actions Traînées (lesquelles comprendront tout ou partie des Actions émises dans le cadre de ou en rapport avec leurs détentions d'Actions Traînées après qu'ils aient reçu l'Avis Drag Along);
- (c) le prix auquel les Actions Traînées sont offertes pour la cession, lequel prix sera un prix égal au prix du titre reçu ou proposé d'être reçu par le Vendeur suite à la Transaction (le «Prix Proposé»); et
- (d) tous autres termes et conditions tangibles ayant trait à cette Transaction, y compris les formalités de paiement, sous réserve que cette clause 9.1 sera soumise aux dispositions de l'Article 8 (Préemption ou cession) là où l'Actionnaire Majoritaire souhaite céder une partie de et non toutes ses Actions.

9.2 L'Avis Drag Along pourrait être remis aux Actionnaires Drag Along plus de quinze (15) Jours Ouvrables avant la conclusion de la Transaction. Aux fins de ces Statuts de la Société, «Jours Ouvrables» signifie un jour (autre que le samedi, le dimanche et les jours fériés) durant lequel les banques commerciales au Luxembourg sont ouvertes au grand public.

9.3 La cession des Actions Traînées sera conclue de la façon suivante:

- (a) la cession des Actions Traînées sera exécutée sans charges et avec tous les droits y attachés;
- (b) tout Actionnaire soumettra à l'Acheteur un certificat indiquant ses Actions propres ou tout autres titres de propriété eu égard ces Actions dûment endossés au nom de l'Acheteur, ou selon la demande de l'Acheteur, avec le document de cession nécessaire, et les autres Actionnaires ainsi que la Société assureront qu'une telle cession sera diligemment inscrite dans le registre des Actionnaires; et
- (c) chaque Actionnaire effectuera tout autres actes et/ou exécutera tout autres documents d'une façon qui est acceptable à l'Acheteur et ainsi que l'Acheteur pourrait raisonnablement le demander afin de mener à bien la cession du droit de propriété des Actions Offertes et des Actions Traînées.

9.4 Si un Actionnaire Drag Along omet ou refuse de céder tout ou partie des Actions Traînées dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables après avoir reçu l'Avis Drag Along:

- (a) l'Actionnaire Drag Along qui manque à ses obligations sera considéré avoir irrévocablement désigné une personne nommée pour cette fin par l'Actionnaire Majoritaire afin d'exécuter et de remettre au nom de l'Actionnaire Drag Along les effets de cession(s) et d'exécuter tout autres actes et/ou d'exécuter tout autres effets et documents au nom de l'Actionnaire Drag Along et lesquels sont requis pour effectuer la cession du droit de propriété à l'Acheteur des Actions Traînées;
- (b) la Société recevra le numéraire d'achat en fidéicomis pour l'Actionnaire Drag Along et le reçu de la Société pour le numéraire d'achat fera fonction de bonne quittance pour l'Acheteur, lequel ne sera pas obligé de vérifier l'application du numéraire d'achat;
- (c) la Société fera que l'Acheteur soit inscrit comme détenteur des Actions Traînées pertinentes; et
- (d) une fois que l'inscription a eu lieu en exécution de cet Article 9.4, la validité des mesures ne sera contestée par personne.

Art. 10. Droits «Tag Along» (de Co-Vente)

10.1 Sous réserve des dispositions des Articles 8 (Préemption sur la cession) et 9 (Droits Drag Along), dans le cas où un Actionnaire (le «Vendeur») souhaite vendre tout ou partie des ses actions (les «Actions Offertes») dans le cadre d'une cession de bonne foi au prix du marché (la «Cession») à une tierce partie (autre qu'une Filiale) (le «Cessionnaire»), dans le cadre d'une cession d'Actions conformément à l'Article 8.8, dans ce cas l'Actionnaire soumettra aux autres actionnaires (les «Actionnaires de Co-Vente») un avis pas plus tard que dix (10) Jours Ouvrables suivant le début de la Troisième Période d'Offre («Avis de Co-Vente») indiquant:

- (a) son intention de vendre les Actions Offertes;
- (b) le prix de vente proposé (lequel pourrait être payé en numéraire ou en contrepartie autre que du numéraire); et
- (c) tous autres termes et conditions tangibles concernant la Cession, y compris l'identité du Cessionnaire et la date projetée pour la conclusion de la cession,

sous réserve que l'obligation de donner un avis conformément à cet Article 10.1 ne s'applique pas à l'Actionnaire Majoritaire pour autant qu'il exerce son droit d'émettre un Avis Drag Along conformément à l'Article 9.

10.2 Les Actionnaires de Co-Vente sont habilités, durant les dix (10) Jours Ouvrables qui suivent la date de réception des Actionnaires de Co-Vente de cet Avis de Co-Vente, de remettre un avis de réponse («Avis de Réponse») au Vendeur indiquant leur décision irrévocable et inconditionnelle d'exiger du Vendeur d'inclure dans la Cession projetée par l'Avis de Co-Vente le total du pourcentage de chaque détention d'Actions par les Actionnaires de Co-Vente qui serait égal au pourcentage des Actions Offertes au nombre total d'Actions détenues par le Vendeur.

10.3 Suite à la réception de l'Avis de Réponse, le Vendeur sera obligé d'inclure dans cette vente les Actions présentées dans l'Avis de Réponse au prix d'achat par Action qui est égal au prix indiqué dans l'Avis de Co-Vente et en substance selon les mêmes termes et conditions énoncés dans l'Avis de Co-Vente.

10.4 Si les Actionnaires de Co-Vente (ou l'un d'eux) ne fournissent pas un Avis de Réponse conformément à l'Article 10.2 le Vendeur pourrait, sans aucune obligation supplémentaire envers les Actionnaires de Co-Vente, céder ses Actions à un prix d'achat par Action qui ne serait pas moindre que le prix indiqué dans l'Avis de Co-Vente.

10.5 Au cas où les Actionnaires de Co-Vente ont fourni un Avis de Réponse conformément aux dispositions de l'Article 10.2, la vente par le Vendeur des actions présentées dans l'Avis de Co-Vente et la vente par les Actionnaires de Co-Vente de leurs Actions telles qu'énoncées dans l'Avis de Réponse s'effectueront autant que possible simultanément et, à la date de clôture ainsi qu'à l'endroit qui seront communiqués par le Vendeur par écrit aux Actionnaires de Co-Vente, le Vendeur et les Actionnaires de Co-Vente (ou l'un d'eux) devront:

(a) céder le titre de propriété au Cessionnaire des Actions vendues, sans charges aucunes et avec tous les droits y attachés; et

(b) exécuter et remettre tout documents et instruments requis afin d'effectuer le transfert du titre de propriété concernant ces actions au Cessionnaire, sans charges aucunes.

10.6 La Société assurera qu'une telle Cession sera diligemment inscrite au registre des actionnaires.

Art. 11. Cessions Autorisées

11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.2, tout Actionnaire pourrait vendre ou céder des Actions sans se conformer aux Articles 8, 9 et/ou 10 lesquels s'appliquent à l'Actionnaire pertinent si:

(a) la vente ou la cession est pour une Filiale de cet Actionnaire. Une «Filiale» signifie, eu égard toute personne, une personne qui Contrôle, est Contrôlée par, ou est sous un Contrôle commun et quand la personne désignée ou les fonds sont gérés ou guidés par une ou plusieurs des parties précédentes. «Contrôle» signifie, eu égard une personne morale constituée en société, la capacité d'une personne de s'assurer que les affaires de cette société sont menées selon les souhaits de cette personne (i) à travers la détention d'actions, ou la possession d'un pouvoir de vote, ou en relation d'une ou tout autre société; ou (ii) en vertu de tous pouvoirs conférés par les documents statutaires ou institutionnels, ou tout autres documents qui régissent cette société ou d'autres sociétés; ou

(b) Tout Actionnaire peut à tout moment céder tout ou partie de ses Actions à un bénéficiaire ou fiduciaire de ce détenteur uniquement et tout bénéficiaire ou fiduciaire d'une ou plusieurs personnes peut à tout moment céder tout ou partie des Actions à cette personne ou à ces personnes ou à un autre bénéficiaire ou fiduciaire de cette personne ou ces personnes; ou

(c) Tout Actionnaire pourrait à tout moment céder tout ou partie de ses Actions à un fiduciaire d'un trust établi pour le bénéfice d'un Actionnaire et de sa famille ou, quand l'Actionnaire est lui-même un fiduciaire, aux fiduciaires de n'importe quel autre trust où il y a au moins un bénéficiaire commun pour chaque trust et, dans les deux cas, à une société contrôlée par un tel trust,

et tout cessionnaire d'Actions conformément à l'Article 11.1 sera un «Cessionnaire Autorisé».

11.2 Concernant toute vente ou cession projetée dans l'article 11.1, les dispositions suivantes de cet article 11.2 devront être respectées:

(a) les autres Actionnaires doivent recevoir un avis écrit pas moins que 5 Jours Ouvrables avant la vente ou la cession proposée; et

(b) un cessionnaire devra d'abord remettre un engagement à la Société selon lequel si le cessionnaire cesse d'être un Cessionnaire Autorisé de l'Actionnaire pertinent, toutes les Actions détenues par le cessionnaire seront, avant la cession, retournées à cet Actionnaire ou à tout autre Cessionnaire Autorisé de cet Actionnaire.

11.3 Dans le cas d'un placement public et d'une introduction en bourse des titres de la Société:

(a) les dispositions de l'Article 7.3, de l'Article 8, de l'Article 9 et de l'Article 10 ne seront pas applicables eu égard ce placement public; et

(b) par la suite, l'Article 7.3, l'Article 8, l'Article 9 et l'Article 10 ne seront plus applicables et chacun des Actionnaires sera habilité à vendre, céder, attribuer, nantir, hypothéquer, ou disposer librement de toute participation légale ou profitable dans toutes Actions exclues de ces restrictions.

Art. 12. Protection Anti-Dilution. Toutes les fois que la Société émet des Actions supplémentaires, tous les Actionnaires seront habilités à acquérir une part de ces nouvelles Actions au prorata de leurs détentions respectives d'Actions, au même prix et sous réserves des mêmes termes et conditions.

Art. 13. Augmentation et réduction du capital

13.1 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit, en une (1) ou en plusieurs fois, par une décision des actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

13.2 Les nouvelles actions à souscrire par un apport en nature seront offertes conformément à l'article 12. Le Conseil d'Administration déterminera la période pendant laquelle le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Cette période ne devra pas être inférieure à trente jours.

13.3 Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 14. Rachat d'actions propres

14.1 La Société peut racheter ses propres actions.

14.2 L'acquisition et la détention de ses actions propres se feront conformément aux conditions et limites fixées par la loi.

Chapitre III. Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 15. Conseil d'Administration

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'un minimum de trois (3) membres, actionnaires ou non (les «Administrateurs»).

15.2 Après tout changement dans l'actionnariat de la Société postérieurement à sa constitution, le Conseil d'Administration sera composé d'un minimum de deux (2) Administrateurs de Catégorie A proposés à l'élection par l'actionnaire détenant au moins 55% du capital social (l'«Actionnaire Majoritaire») et d'un (1) Administrateur de Catégorie B proposé à l'élection par les actionnaires détenant moins de 55% du capital social (les «Actionnaires Minoritaires»).

15.3 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale, avec ou sans motif.

15.4 En cas de vacance d'un ou de plusieurs mandats d'Administrateurs, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire, par un vote à la majorité, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration

16.1 Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire, qui ne devra pas être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

16.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation écrite du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) Administrateurs le demandent.

16.3 Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, le Conseil d'Administration pourra désigner tout Administrateur et l'assemblée générale des actionnaires toute autre personne en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des personnes présentes ou représentées lors de l'assemblée.

16.4 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux pouvant assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi que la nature des affaires qui y seront négociées.

16.5 Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit, par télécopieur ou par télégramme, de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un ordre du jour préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

16.6 Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut déterminer, le cas échéant.

16.7 Tout Administrateur peut prendre part aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopieur un autre Administrateur comme son mandataire.

16.8 Lorsque la Société a nommé un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie B, un quorum sera atteint si deux (2) Administrateurs de Catégorie A sont présents ou représentés.

16.9 Les décisions seront prises par la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

16.10 Un (1) ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

16.11 Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un (1) ou plusieurs Administrateurs.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

17.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

17.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) Administrateurs.

Art. 18. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 19. Délégation de pouvoirs

19.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette gestion journalière à un (1) ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui ne devront pas être actionnaires de la Société, déléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires déterminées à des personnes ou agents de son choix.

19.2 La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Conflit d'intérêts

20.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou rendu caduc du fait qu'un (1) ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société aient un intérêt personnel dans cette société ou firme, ou en soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé.

20.2 Un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de délibérer et de voter ou d'agir au sujet de toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération, dans la mesure où ces intérêts seront divulgués aux autres Administrateurs.

20.3 La Société indemniserá tout Administrateur ou fondé de pouvoir pour tous frais qu'ils auront raisonnablement encourus par suite de leur comparution dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle ils ne peuvent recevoir une indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront finalement déclarés coupables de fraude, de négligence grave ou de faute grave dans le cadre de ces actions en justice, procès ou poursuites judiciaires; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et au sujet desquelles la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas commis une telle fraude, négligence ou faute grave. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 21. Représentation de la Société

21.1 Tant que la Société n'a pas nommé un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateurs de catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs, incluant la signature d'un Administrateur résident luxembourgeois.

21.2 Si la Société a nommé un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateurs de catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers par (i) la signature conjointe d'un quelconque Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B ou (ii) par la signature conjointe de deux quelconques Administrateurs de Catégorie A ou (iii) par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 22. Commissaires aux comptes

22.1 Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

22.2 Les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne pourra dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles au terme de leurs mandats mais peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

23.1 Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

23.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Art. 24. Assemblée générale annuelle

24.1 L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans les convocations le trentième jour du mois de mai de chaque année, à quatorze heures.

24.2 Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 25. Autres assemblées générales

25.1 Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

25.2 Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 26. Procédure, Vote

26.1 Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration ou du (des) commissaire(s) aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi luxembourgeoise. La convocation adressée aux actionnaires conformément à la loi contiendra le lieu et la date et l'heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des affaires devant être négociées.

26.2 Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

26.3 Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

26.4 Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

26.5 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions seront prises à l'unanimité des actionnaires de la Société, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

26.6 Chaque action donne droit à une (1) voix.

26.7 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs seront signés par deux (2) Administrateurs.

Chapitre V. Exercice, Répartition des bénéfices

Art. 27. Exercice. L'exercice social commence le premier jour de janvier et finit le trente et unième jour de décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux pratiques comptables.

Art. 28. Affectation des bénéfices

28.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

28.2 L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter sur l'exercice suivant ou de le distribuer aux actionnaires sous la forme de dividendes.

28.3 Dans les conditions prévues par la loi, le Conseil d'Administration peut décider de verser un acompte sur dividendes. Le Conseil d'Administration fixe le montant et la date de paiement de cet acompte sur dividendes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision unanime des actionnaires, votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues pour la modification des présents Statuts, sauf disposition contraire de la loi. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit le nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants mentionnés ci-après:

Actionnaires: (1) SAMTORA (LUXEMBOURG), S.à r.l.
(2) SAMTORA INVESTMENTS LIMITED (CYPRUS)

	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Libération (EUR)
(1)	74,998.75	59,999	74,998.75
(2)	1.25	1	1.25
Total:	75,000	60,000	75,000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire, qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 4.158.- EUR).

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le dernier jour de 2006. L'assemblée générale annuelle se réunira donc pour la première fois en 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants susnommés, représentant la totalité du capital souscrit, se sont immédiatement constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Ont décidé de fixer à trois (3) le nombre d'Administrateurs et ont décidé de nommer les personnes suivantes comme Administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007:

- Miles D'Arcy, administrateur, né à Pékin (Chine) le 12 septembre 1947, demeurant à Wilsford Manor, Wilsford cum Lake, Amesbury, Nr Salisbury, Wilshire SP4BL (Royaume-Uni);

- Johanna Rietveld, administrateur, née à Rotterdam (Pays-Bas), le 10 avril 1953 demeurant à Huub van den Brulestraat 45, 3065PG Rotterdam (Pays-Bas); et

- Christophe Fasbender, employé privé, né à Arlon (Belgique) le 6 décembre 1977, demeurant à 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Ont décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et ont décidé de nommer la personne suivante en tant que commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5 boulevard de la Foire, Centre Etoile, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

3. Conformément aux dispositions des présents Statuts et du droit des sociétés, l'assemblée générale des actionnaires autorise par les présentes le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette gestion journalière à un (1) ou plusieurs Administrateurs.

4. Le siège social est fixé à 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et résidence, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, l'acte original.

Signé: H.Ozveren, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2006, vol. 918, fol. 48, case 5. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

B. Moutrier.

(062304.3/272/1020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

OSTARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 83.827.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 juin 2006 à 9h00 heures au siège social de la société

Suite aux démissions de Monsieur Kristian Groke et de la société KINGFISHER SERVICES S.A. comme administrateurs de la société, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux administrateurs avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2012:

Mademoiselle Julie Cassaigne, née le 18 novembre 1985 à Boulogne Billancourt (France), demeurant 68, rue Pierre Brossolette, F-92140 Clamart;

La société HERMES THEMES INC., avec siège au 2533 North Carson Street, Carson City, Nevada 89706, U.S.A., inscrite au «The office of the secretary of State of the State of Nevada, N° 26814-97».

Suite à la démission de Monsieur Kristian Groke comme administrateur-délégué de la société, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme nouveau administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2012:

Mademoiselle Julie Cassaigne, née le 18 novembre 1985 à Boulogne Billancourt (France), demeurant 68, rue Pierre Brossolette, F-92140 Clamart.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

OSTARA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064953.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

GOAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 39.932.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

GOAL FINANCIERE S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

(065000.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

78979

MONTEBELLO FINANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 81.805.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Jacques Frey, Antoine Frey et Benoît Legout, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de la société ABAX AUDIT, Société à responsabilité limitée, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme
MONTEBELLO FINANCES, Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064975.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

MONTEBELLO FINANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 81.805.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1.026 du 17 novembre 2001; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 416 du 16 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.
MONTEBELLO FINANCES, Société Anonyme
Signature

(064964.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SNIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.191.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00400, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064946.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 280.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.471.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2006 que le mandat du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. est renouvelé pour une période de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Luxembourg, le 28 juin 2006.
Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00111. – Reçu 14 euros.

P. Gallasin.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065172.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

78980

MAYORA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 83.262.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Jacques Frey, Benoît Legout et Luciano Dal Zotto, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée ABAX AUDIT, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme
MAYORA, Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064983.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

MAYORA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 83.262.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 92 du 17 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 416 du 16 avril 2003.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.
MAYORA, Société Anonyme
Signature

(064979.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

IMMOMOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 96.932.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à L-Junglinster, en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C n° 1335 du 16 décembre 2003.

—
- Acceptation de la démission de Monsieur Sergei Mulin, né le 19 mars 1957 (père) de son mandat d'administrateur au 23 mai 2006.

- Acceptation de la démission de Monsieur Sergei Mulin, né le 22 octobre 1983 (fils) de son mandat d'administrateur-délégué au 23 mai 2006.

- Nomination de Monsieur Otis Claeys, né le 31 janvier 1971 à B-Gent comme nouvel administrateur au 23 mai 2006, domicilié professionnellement à L-2450 Luxembourg au 15, boulevard Roosevelt en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

- Nomination de Monsieur Otis Claeys, né le 31 janvier 1971 à B-Gent comme nouvel administrateur-délégué au 23 mai 2006, domicilié professionnellement à L-2450 Luxembourg au 15, boulevard Roosevelt en remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire.

- Le pouvoir de signature a été modifié comme suit:

«La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs avec la signature obligatoire de l'administrateur-délégué.»

Luxembourg, le 22 juin 2006.
Pour la société IMMOMOD S.A.
COMPTIS S.A.
J. Muller / R. Kinnen

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065268.3/850/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

MCMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 69.033.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00406, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064945.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

EIDER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 59.088.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01036, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064986.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

HYDROPOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.496.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

HYDROPOWER S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(065003.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

WHITE HAWK INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 105.818.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

WHITE HAWK INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

J. Rossi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(065009.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

BRITISH MARINE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.495.

Le bilan au 20 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(065023.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SANTAROSSA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 88.726.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour la SANTAROSSA INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(065014.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

DRAYCOTT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.234.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

DRAYCOTT HOLDING S.A.

G. Diederich / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(065018.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

FIDUCIAIRE MANACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.797.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur-délégué / Administrateur

(065021.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ARWEN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 97.510.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 6 mai 2005 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

L'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Monsieur Dominique Léonard et Mademoiselle Delphine Goergen aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Messieurs Marcel Krier et Alain Tircher, administrateurs démissionnaires.

Les mandats des nouveaux administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Madame Véronique Wauthier, Mademoiselle Delphine Goergen et Monsieur Dominique Léonard.

Le Commissaire aux Comptes est GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065135.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

BRITISH MARINE HOLDINGS II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.234.

Le bilan au 20 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(065026.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.026.

Le bilan au 20 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(065031.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 48.689.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 mai 2006, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter les démissions de Monsieur Pascal Remouchamps et de Monsieur Gustavo Frazo, de leurs fonctions d'administrateurs de la société, suivant leurs lettres de démission du 30 janvier 2006.

Deuxième résolution

Les membres de l'Assemblée constatent que le mandat de l'administrateur-délégué LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. est arrivé à échéance le 30 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065083.4//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CRAVESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 106.850.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRAVESCO S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(065093.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

AERO INVEST 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.959.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1274 du 3 décembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01280, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

AERO INVEST 1 S.A.

Signature

(065096.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

AERO INVEST 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.959.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1274 du 3 décembre 2003.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01284, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

AERO INVEST 1 S.A.

Signature

(065094.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SIMLA TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 45.474.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIMLA TRUST S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(065097.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

MIDAREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.043.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 15 juin 2006

Le conseil d'administration nomme Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, administrateur en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Reno Maurizio Tonelli viendra à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065114.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SOPARCOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 9.995.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPARCOR HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(065100.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

STELMAN INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 103.342.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STELMAN INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l.

LOUV, S.à r.l.

Manager

Signatures

(065102.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SOF-VII MULTI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 109.816.

Le bilan pour la période du 20 juillet 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(065108.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ALEXANDRE TIC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 65.397.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des Actionnaires tenue au siège social le 10 juin 1999

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité:

a) - d'accepter la démission de Monsieur Atzert en tant qu'Administrateur,

- de nommer Monsieur Morel,

- De confirmer comme suit la composition du Conseil d'Administration:

* MM. Jean Merlier, M. Robert Soumois et M. Bernard Morel Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Signé par Tom Dieckmann et René Dessard.

Adresse:

M. Morel Bernard, 5, chemin des Brandons 2016 Cortallod (Suisse).

ALEXANDRE TIC LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(065101.8//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ALEXANDRE TIC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 65.397.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des Actionnaires tenue au siège social le 16 juillet 2001

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité:

- De révoquer Monsieur Robert Soumois de son poste d'administrateur;

- De confirmer la composition du conseil d'administration:

* Monsieur Jean Merlier, Monsieur Bernard Morel, Monsieur Erik van Assche, Monsieur Patrick De Maeseneire.
Signé par Tom Dieckmann, France Marchal.

Adresse:

M. Morel Bernard, 5, chemin des Brandons 2016 Cortallod (Suisse);
M. Merlier Jean, 41, rue Waldeck Rousseau, F-69006 Lyon;
M. De Maeseneire Patrick, 77, Aartshertagstraat B-8400 Oostende;
M. van Assche Erik, 4, Berkendreef B-1700 Dilbeek.

ALEXANDRE TIC LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065101.7//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ALEXANDRE TIC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 65.397.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des Actionnaires tenue au siège social le 6 septembre 2002

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité:

- D'accepter la démission de MM Jean Merlier, Patrick De Maeseneire, Erik van Assche et Bernard Morel de leur poste d'administrateurs et nommer à leur place, MM. Mark De Smedt, Sergio Picarelli, Nathalie Delebois.

- De confirmer comme suit la composition du Conseil d'Administration: Mark De Smedt, Sergio Picarelli, Nathalie Delebois.

Signé par Felix Weber, Tom Dieckmann.

Adresse:

M. De Smedt Mark, 29, Voerhoek B-3080 Tervuren;
M. Picarelli Sergio, 28, Gnocchi Dan Carlo - Milano (Italie);
Mme Delebois Nathalie, 15, rue des Alliers, B-6792 Aubange.

ALEXANDRE TIC LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065101.6//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ALEXANDRE TIC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 65.397.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des Actionnaires tenue au siège social le 9 septembre 2005

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité

D'accepter les démissions de Mme Nathalie Delebois-Lowartz et M. Sergio Picarelli de leur poste d'administrateur et nommer à leur place, M. Pascal Marcou, M. Noel Dubois et M. Stéphane Guldner;

De confirmer comme suit la composition du Conseil d'Administration:

Mark De Smedt, Pascal Marcou, Noel Dubois et Stéphane Guldner.

Signé par Noel Dubois et Stéphane Guldner.

Adresse:

M. De Smedt Mark, 29, voerhoek B-3080 Tervuren;
M. Marcou Pascal, 4, rue Louis Guerin, F-69628 Villeurbanne cedex;
M. Dubois Noel, 19, Borrestraat, B-1602 Sint-Pieters-Leeuw;
M. Guldner Stephane, 11, rue François Munier, F-57420 Verny.

ALEXANDRE TIC LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065101.9//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SOF MER HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 110.018.

Le bilan pour la période du 29 juillet 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(065109.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

FERRAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg, Z.I. Schéleck II.

R. C. Luxembourg B 17.098.

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) ENTREPRISE POECKES, S.à r.l., avec siège social au 15, rue de l'Usine, L-3754 Rumelange, ici représentée par son gérant, Monsieur Gilbert Poeckes, ingénieur-gradué, demeurant à Rumelange,
- 2) Monsieur Abilio Manuel Martins Torres, gérant de société, demeurant à Bourglinster,
- 3) La Société à Responsabilité Limitée FELIX GIORGETTI, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc Giorgetti, diplômé en gestion d'entreprises, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de ladite société,
- 4) La Société Anonyme SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES ET DE CONSTRUCTIONS-SOLUDEC, avec siège social au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, ici représenté par Joseph Baustert, Directeur Général, demeurant à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 mars 2006, laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée FERRAC, S.à r.l., R.C. Numéro 17 098, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 octobre 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1 du 2 janvier 1980.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 15 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 71 du 3 février 1998.

- Que le capital social était fixé à quatorze millions cent mille (14.100.000,-) francs représenté par mille quatre cent dix (1.410) parts sociales antérieurement d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à 349.529,87 EUR.

Deuxième résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de huit cent cinquante-cinq euros treize cents (855,13) pour le porter de son montant actuel de trois cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-neuf euros quatre-vingt-sept cents (349.529,87) à trois cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-cinq (350.385,-) euros sans émission de parts sociales nouvelles.

Le montant de huit cent cinquante-cinq euros treize cents (855,13) a été entièrement libéré par incorporation de résultats reportés à due concurrence.

La réalité des résultats reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par le bilan de la société au 31 décembre 2005 qui a été approuvé par les associés en date de ce jour et par un certificat du gérant établi en date du 14 juin 2006.

Troisième résolution

La valeur nominale des parts sociales est fixée à 248,50 EUR. En conséquence le capital est divisé en mille quatre cent dix (1.410) parts sociales d'une valeur nominale de 248,50 EUR.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article cinq premier alinéa des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-cinq (350.385,-) euros (EUR), représenté par mille quatre cent dix (1.410) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros cinquante cents (248, 50 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Poeckes, A.M.M. Torres, M. Giorgetti, J. Baustert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, vol. 153S, fol. 94, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(066275.3/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

FERRAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg, Z.I. Schéleck II.

R. C. Luxembourg B 17.098.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 843 du 14 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(066277.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

SOF-VII ASIAN HOTEL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 106.771.

Le bilan pour la période du 11 mars 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(065111.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

STAR SDL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.854.

Le bilan pour la période du 19 juillet 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(065113.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SOF-VII EUROPEAN HOTEL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 106.774.

Le bilan pour la période du 11 mars 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(065116.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CLARINS GROUPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 84.384.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2005 de sa société mère, CLARINS INTERNATIONAL HOLDING S.A., enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10034, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Signature.

(065128.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

METROPOLITAN ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 13.000,-.

 Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 117.467.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Amedeo Clavarino, entrepreneur, né le 19 juillet 1956 à Voghera (PV) (Italie), demeurant à I-20122 Milan, Via Donizetti 7, ici représentée par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration lui délivrée à Londres, le 15 juin 2006;

2. Monsieur Roberto Clavarino, dirigeant, né le 18 novembre 1955 à Buenos Aires (Argentine), demeurant à I-16145 Genova (Italie), Via Capellini 11, ici représenté par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 15 juin 2006;

3. OMNIAFIN SPA, une société de droit italien, constituée en date du 15 octobre 1976, avec siège social à I-20123 Milan, Via Camperio Manfredo 16, inscrit au «Registro delle Imprese di Milano», sous le numéro 03223710157, ici représentée par Madame Helena Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration lui délivrée à Milan, le 15 juin 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts du nom de METROPOLITAN ONE, S.à r.l.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. La Société pourra également acheter des parts de fonds immobiliers.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des Sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra en outre faire toutes transactions immobilières, notamment l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, sous condition que ces opérations ne revêtent le caractère d'activité d'agent immobilier.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 5. Le capital est fixé à la somme de treize mille euros (13.000,- EUR) représenté par cinq cent vingt (520) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Amedeo Clavarino, prénommé	262
2) Monsieur Roberto Clavarino, prénommé.....	96
3) OMNIAFIN SPA, prénommée.....	162
Total: cinq cent vingt parts sociales.....	520

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital soit treize mille euros (13.000,- EUR) est entièrement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 14. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales. Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les Sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à huit cents (800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2. L'assemblée désigne comme gérants de la Société à responsabilité limitée pour une durée indéterminée:

- Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur, le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Madame Helena Di Vito, employée privée, née à B-Messancy, le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

3. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.

Ils ont les pouvoirs les plus étendus et peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits mandataires ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Mager, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 20 juin 2006, vol. 470, fol. 55, case 4. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(066578.3/5770/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

GRB S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 117.458.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of June.
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

- 1.- Mr Romano Cenni, company director, residing in Italy, Fraz. Toscanella, Dozza (BO) Via l° Maggio 16,
- 2.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
both here represented by Mr Jean-Robert Bartolini, diplômé DESS, with professional address in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
by virtue of two proxies established on June 12, 2006 respectively on June 20, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title 1.- Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be GRB S.A. Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company may purchase, sell and hold shares in real estate investment funds, financial instruments, other securities, trademarks, patents and immovable goods, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (EUR 100,-) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2.- Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting.

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors. If the general meeting decides to create two categories of directors (category A and category B), the company will be bound in all matters by the joint signature of one Category A director and one Category B director.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3.- General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on 2nd Tuesday of May at 9.00 o'clock in Luxembourg in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4.- Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on 1st January and end on 31st December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5.- General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st December 2006.

2.- The first annual general meeting will be held in 2007.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- Mr Romano Cenni	309 shares
2.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.	1 share
Total	310 shares

The shares have all been fully paid up in cash so that EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one thousand eight hundred Euro (1,800.- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).

3) Are appointed as directors:

- a) DMC, S.à r.l., having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey;
- b) EFFIGI, S.à r.l., having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey;
- c) LOUV, S.à r.l., having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

4) Is appointed as statutory auditor:

FIN-CONTROLE S.A., having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Romano Cenni, dirigeant de société, demeurant en Italie, Fraz. Toscanella, Dozza (BO) Via I° Maggio 16,
- 2.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, les deux ici représentés par Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé DESS, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 12 juin 2006 respectivement le 20 juin 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est GRB S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra acheter, vendre et détenir des actions dans des fonds d'investissement immobiliers, instruments financiers, autres valeurs, marques, brevets et biens immobiliers, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs. Si l'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), la société sera engagée en toutes circonstances par la signature collective d'un administrateur de Catégorie A et d'un administrateur de Catégorie B.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III.- Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Romano Cenni	309 actions
2.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A..	1 action
Total	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

3) Sont nommées administrateurs:

- a) DMC, S.à r.l., ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey;
- b) EFFIGI, S.à r.l., ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey;
- c) LOUV, S.à r.l., ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

4) Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 juin 2006, vol. 437, fol. 25, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2006.

H. Hellinckx.

(066290.3/242/279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

ALVEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 27.142.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mercredi 7 juin 2006 à 11.00 heures

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Douglas Jacobsohn, Administrateur;
- Eric Jacobs, Administrateur;
- Svein Sollund, Administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 délibérant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 20 février 2007.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, Münsbach, L-5365 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 délibérant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 20 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Weber

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065165.3/4685/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

STAR SDL INVESTMENT CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 109.817.

Le bilan pour la période du 19 juillet 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(065118.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

BE INVESTCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 32,500.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 112.259.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of the month of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TRENOR HOLDING LIMITED a private company incorporated on the 24th June 2005 under the Companies (Jersey) Law 1991, with registered office at 22, Grenville Street, St Helier JE4 8PX, Jersey Channel Islands, England, represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal (a copy of which initialled ne varietur shall be filed together with this deed) being the sole shareholder of BE INVESTCO LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger notary, notary residing in Luxembourg, on 7 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 467 of 3 March 2006.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole member of the company holds all four hundred (400) preferred shares and all two hundred and fifty (250) ordinary shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

(A) Amendment of the issued share capital of the Company by the reclassification of the 400 (four hundred) Preferred Shares into four different classes of shares as follows: one hundred (100) Class A Preferred Shares, one hundred (100) Class B Preferred Shares, one hundred (100) Class C Preferred Shares and one hundred (100) Class D Preferred Shares, consequential amendment of article 8 to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,500.-), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), one hundred (100) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), one hundred (100) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), one hundred (100) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares») and one hundred (100) class D Preferred Shares (the «Class D Preferred Shares»), and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares (the «Preferred Shares»), being a total of six hundred fifty (650) shares of a nominal value EUR 50.- (fifty Euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.»

(B) Amendment of the second sentence of article 9 to read as follows:

«Save as provided in the present articles, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.»

(C) Amendment of article 10 providing for the rights of the various Classes of Preferred Shares in case of a repurchase and cancellation of an entire class of shares, to read as follows:

«**Art. 10.**

10.1. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

10.2. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

10.3. Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof *pro rata* to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

10.3.1.1 The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2006 Interim Accounts (the «Class A Period»);

10.3.1.2 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2007 Interim Accounts (the «Class B Period»);

10.3.1.3 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2008 Interim Accounts (the «Class C Period»); and

10.3.1.4 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2009 Interim Accounts (the «Class D Period»);

10.3.1.5 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

10.4. In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start of the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class D Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.4 shall come in the order of Class A to Class D (to the extent not previously repurchased and cancelled).

10.5. In the case of a redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Amount per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the issue in the Class to be repurchased and cancelled.

10.6. Any amendments to the present article 10 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in issue.»

(D) Amendment of article 12 to be read as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

(E) Amendment of article 13 by replacing the words «a mandatory» by the words «an agent».

(F) Deletion of article 14 and consequential renumbering of the following articles.

(G) Amendment of (old) article twenty (to be renumbered 19) by the addition of the following paragraphs:

«The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year

increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.»

(H) Addition of a new article 21 (and consequential renumbering of the article thereafter) «Definitions», to read as follows:»

Art. 21. Definitions

Class A Interim 2006 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares
Class B Interim 2007 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares
Class C Interim 2008 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares
Class D Interim 2009 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares
Class Period	Means Class A Period, Class B Period, Class C Period and Class D Period
Available Amount	Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the result, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is decided to amend the issued share capital of the Company by the reclassification of the 400 (four hundred) Preferred shares into four different classes of shares as follows: one hundred (100) Class A Preferred Shares, one hundred (100) Class B Preferred Shares, one hundred (100) Class C Preferred Shares and one hundred (100) Class D Preferred Shares.

As a result of the preceding reclassification, article 8 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,500.-), represented by two hundred and fifty (250) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), one hundred (100) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), one hundred (100) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), one hundred (100) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares») and one hundred (100) class D Preferred Shares (the «Class D Preferred Shares»), and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, (the «Preferred Shares»), being a total of six hundred fifty (650) shares of a nominal value EUR 50.- (fifty Euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.»

Second resolution

It is decided to amend the second sentence of article 9 so as provided for in the agenda.

Third resolution

It is decided to amend article 10 providing for the rights of the various Classes of Preferred Shares in case of a repurchase and cancellation of an entire class of shares, so as provided for in the agenda.

Fourth resolution

It is decided to amend article 12 so as provided for in the agenda.

Fifth resolution

It is decided to amend article 13 by replacing the words «a mandatory» by the words «an agent».

Sixth resolution

It is decided to delete article 14 and to renumber the following articles.

Seventh resolution

It is decided to amend (old) article twenty (to be renumbered 19) by adding the two paragraphs as provided for in the agenda.

Eighth resolution

It is decided to add a new article 21 «Definitions», to read as provided for in the agenda, and to renumber the article thereafter.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand Euro.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version en langue française:

De l'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

TRENOR HOLDING LIMITED une société à responsabilité limitée créée le 24 juin 2005 sous la Loi des Sociétés de 1991 (Jersey), avec son siège social au 22, Grenville Street, St Helier JE4 8PX, Jersey, Iles Anglo-Normandes, Angleterre, représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, suivant procuration délivrée sous seing privé (une copie de laquelle paraphée ne vaudra que si elle est enregistrée ensemble avec cet acte) étant le seul associé de BE INVESTCO LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, créée par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 7 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 467 le 3 mars 2006.

La partie comparante déclare et requiert le notaire d'acter que:

1. Le seul associé de la Société détient l'ensemble des quatre cents (400) parts sociales préférentielles et les deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires émises par la Société, de façon à ce que les décisions puissent être valablement prises sur tous les points de l'agenda.

2. Les points de l'agenda sur lesquels les résolutions ont à être passées sont les suivants:

(A) Modification du capital social émis de la Société par la reclassification des (400) quatre cents Parts Sociales Préférentielles en quatre différentes classes de parts sociales comme suit: cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe C et cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, et modification de l'article 8 afin qu'il se lise de la façon suivante:

«**Art. 8.** Le capital de la Société est de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B») cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C («les Parts Sociales Préférentielles»), étant un total de six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.»

(B) Modification de la deuxième phrase de l'article 9 pour qu'elle se lise de la façon suivante:

«Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.»

(C) Modification de l'article 10 prévoyant les droits des différentes Classes de Parts Sociales Préférentielles en cas de rachat ou d'annulation de toute une classe de parts sociales pour qu'il se lise de la façon:

«**Art. 10.**

10.1. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s).

10.2. Au cas où le capital est réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales de la ou des Classe(s) rachetées ou annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

10.3. Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts:

10.3.1.1 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant du jour de la constitution de la Société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2006 (la «Période Classe A»);

10.3.1.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2007 (la «Période Classe B»);

10.3.1.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2008 (la «Période Classe C»);

10.3.1.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2009 (la «Période Classe D»);

10.3.1.5 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

10.4. Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu qu'il n'y a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe D et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.4 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe D (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

10.5. En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles recevront le Montant d'Annulation par Part calculé de la façon suivante: valeur nominal par Part Social Préférentielle à annuler plus Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler.

10.6. Toute modification du présent article 10 devra être soumise à la décision unanime de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.»

(D) Modification de l'article 12 de façon à ce qu'il se lise de la façon suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par

la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.»

(E) Modification de l'article 13 par le remplacement des mots «un mandataire» par les mots «un agent».

(F) Suppression de l'article 14 et renumérotation conséquente des articles suivants.

(G) Modification de (l'ancien) article vingt (qui sera renuméroté 19) par l'addition des paragraphes suivants:

«Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.»

(H) Addition d'un nouvel article 21 (et renumérotation conséquente de l'article suivant) «Définitions», qui se lira de façon suivante:»

Art. 21. Définitions

Comptes Intérimaires	Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date de Comptable Intérimaire pertinente.
Comptes Intérimaires 2006 Classe A	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe A.
Comptes Intérimaires 2007 Classe B	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B.
Comptes Intérimaires 2008 Classe C	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C.
Comptes Intérimaires 2009 Classe D	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D.
Date Comptable Intérimaire	Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.
Montant Disponible	Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toute prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant).
Période de Classe ou Période	Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe C et Période de Classe D.»

Les décisions prises par l'associé unique sont comme suit:

Première résolution

Il est décidé de modifier le capital social émis de la Société par la reclassification de 400 (quatre cents) Parts Préférentielles en quatre différentes classes d'actions de la façon qui suit: cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe C et cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe D.

Comme résultat de cette reclassification l'article 8 des statuts est modifié de façon suivante:

«**Art. 8.** Le capital de la Société est de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B») cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C («les Parts Sociales Préférentielles»), étant un total de six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.»

Deuxième résolution

Il a été décidé de modifier la deuxième phrase de l'article 9 tel que prévu dans l'agenda.

79002

Troisième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 10 prévoyant les droits pour les différentes Classes de Parts Sociales Préférentielles en cas de rachat et d'annulation d'une classe entière de parts sociales, tel que prévu dans l'agenda.

Quatrième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 12 tel que prévu dans l'agenda.

Cinquième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 13 par le remplacement des mots «un mandataire» par les mots «un agent».

Sixième résolution

Il est décidé de supprimer l'article 14 et de renumérotter les articles suivants.

Septième résolution

Il est décidé de modifier (l'ancien) article vingt (à renumérotter 19) par l'ajout de deux paragraphes tel que prévu à l'agenda.

Huitième résolution

Il est décidé d'ajouter un nouvel article 21 «Définitions», qui se lira comme prévu dans l'agenda et de renumérotter l'article suivant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évalués à deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, vol. 153S, fol. 59, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

J. Elvinger.

(066498.3/211/398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

BE INVESTCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 112.259.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(066500.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

F2 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.382.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2006 que:

1. La démission d'ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. avec effet au 5 juillet 2005 en tant qu'auditeur de la société est acceptée.

2. La société GALINA INCORPORATED, The Lake Building, Road Town, Tortola, BVI est élue nouveau Commissaires aux Comptes de la société avec effet rétroactif au 5 juillet 2005 jusqu'au 31 décembre 2006.

3. Le mandat des administrateurs, M. Roeland P. Pels, M. Bart Zech et Mme Anne Compère se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2005 est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour extrait conforme

B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065176.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CASTLEMENT MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 106.976.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Kuy Ly Ang.

(065119.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SOF ASIAN HOTEL CO-INVEST HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 108.770.

Le bilan pour la période du 10 juin 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(065120.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SOF EUROPEAN HOTEL CO-INVEST HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 108.776.

Le bilan pour la période du 10 juin 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(065121.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SOF-VII EUROPEAN HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 106.773.

Le bilan pour la période du 11 mars 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(065122.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

LEATHER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 84.645.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065149.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

LEATHER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 84.645.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065150.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

79004

TRIPLE X, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 98.066.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00950, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(065131.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

INVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 62.304.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00934, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(065134.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

VALICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 62.314.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00924, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(065136.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SOLO SONGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 76.951.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00898, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(065138.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CENTRAL SONGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 77.519.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00892, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(065139.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

LIMESTONE, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 98.917.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00883, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(065141.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

KORAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 98.565.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00834, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(065143.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

INTER INDU (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,-.**Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 67.600.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00820, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(065144.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ALMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1012 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 117.463.

STATUTS

L'an deux mille six, le sept juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) Madame Mooza Nasser Al-Missned, née à Doha (Qatar), le 15 janvier 1965, demeurant à Doha (Qatar) - Al Wajba Palace - P.O. Box 1122, de nationalité Qatari, résidente du Qatar, mariée à son Altesse Sheikh Hamad Bin Khalifa Al Thani sous le régime de la séparation de biens,

dûment représentée par Monsieur Pit Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 7 juin 2006.

2) STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR TAKAMAKA, une fondation constituée sous le droit néerlandais, ayant son siège à Hemonystraat 11 1074 BK Amsterdam - Pays-Bas, représentée par la société SPACEWARD B.V., société de droit néerlandais dont le siège est situé Hemonystraat 11 1074 BK Amsterdam - Pays-Bas,

dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur John Graham, demeurant à Amsterdam, lui-même représenté par Monsieur Pit Reckinger, prénommé,

en vertu d'une procuration datée du 31 mai 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant ès qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée ALMAR, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ALMAR, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition directe ou indirecte par filiales d'un ou plusieurs biens immobiliers à Luxembourg ou à l'étranger, l'utilisation des biens pour les propres besoins de la Société ou pour la location ou la mise à disposition à des tiers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

De plus, la Société a pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze (75) pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais révocables avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

La Société sera valablement engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par tout gérant ou par le conseil de gérance, selon le cas.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives. Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise à la majorité simple des associés. Les associés peuvent par ailleurs décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Paiement
Madame Mooza Nasser Al-Missned, susmentionnée	19.800	495.000,- EUR
STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR TAKAMAKA, susmentionnée	200	5.000,- EUR
Total	20.000	500.000,- EUR

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

79008

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ huit mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:
25, avenue de la Liberté, B.P. 1233, L-1012 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée, sous réserve des statuts de la Société:
 - a.- Madame Chadia Clot, gérante de sociétés, demeurant à F-75014 Paris (France), 9, rue Maurice Rouvier, née à Haïfa (Palestine), le 6 octobre 1947.
 - b.- Monsieur John Graham, conseiller d'entreprises, demeurant à NL-1015 Amsterdam (Pays-Bas), Keizersgracht 3, né à Billericay (Grande-Bretagne), le 29 mai 1954.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Reckinger, A. Holtz.

Enregistré à Mersch, le 12 juin 2006, vol. 437, fol. 10, case 3. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 2006.

H. Hellinckx.

(066488.3/242/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

GLOBAL MINERAL RESOURCES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 96.632.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises par le Conseil de Gérance en date du 29 juin 2006 que, sur base des contrats de transfert de parts sociales signés en date du 27 juin 2006, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société, de EUR 125,- chacune, seront désormais détenues comme suit:

Designation des associés	Nombre de parts sociales
EUROPEAN GOLDFIELDS GREECE B.V.....	120
Total	120

Luxembourg, le 29 juin 2006.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065177.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.